

Rebecq à la une

n°86

Bilan

Les réalisations de l'année

Cross scolaire

Tous les résultats

Distribution d'arbres

Le 25 novembre

Senne et Carrières

Le journal du Centre culturel



Édito

La Zone de police Ouest Brabant wallon, qui regroupe les communes de Braine-le-Château, Iltre, Tubize et Rebecq vient de se doter d'un nouveau Règlement Général de Police (RGP), applicable sur tout le territoire. N'hésitez pas à consulter celui-ci sur notre site Internet www.rebecq.be, il est toujours utile de savoir ce qui est permis, de connaître les autorisations qui sont nécessaires, ainsi que les règles à respecter pour vivre en bonne harmonie avec ses voisins.

Une des règles souvent mise à mal partout dans notre pays est le respect des limitations de vitesse. Pas une semaine ne se passe sans que des riverains contactent les services communaux pour signaler la dangerosité du trafic dans leur rue ou dans leur quartier, et ce malgré les dispositifs qui se mettent en place, qu'il s'agisse de plateaux ralentisseurs (générateurs de nuisances sonores), de délestages, de radars préventifs, de campagnes policières répressives... Rien n'y fait, le Belge a le pied lourd. Vous trouverez dans ce numéro le résultat d'une analyse de trafic réalisée dans le quartier du Petit Bruxelles. Ce type d'analyse permet d'objectiver le ressenti des riverains et de déterminer comment ou quand les circulations dangereuses sont constatées. Ceci afin de tenter de mettre en place des dispositifs efficaces et pas trop contraignants pour les habitants.

Vous découvrirez également dans les pages de ce journal toutes les activités qui se sont déroulées et se dérouleront prochainement dans notre Commune, avec en pont d'orgue cet hiver notre Marché de Noël où artisans et métiers de bouche s'associeront pour vous faire passer des moments magiques tant au Moulin d'Arenberg que dans le village de chalets.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite ainsi qu'à vos familles d'excellentes fêtes de fin d'année.

Patricia VENTURELLI

Bourgmestre



LE CENTRE CULTUREL DE REBECQ, LE COMITÉ MARCHÉ DE NOËL ET LA COMMUNE DE REBECQ ORGANISENT LE

MARCHÉ DE NOËL REBECQ

15, 16 & 17 DÉCEMBRE
RUE DOCTEUR COLSON, REBECQ

MARCHÉ DU MOULIN | VILLAGE DES CHALETS

SAMEDI 13H - 20H	VENDREDI 18H - 0H / SOIRÉE PULL DE NOËL
DIMANCHE 11H - 18H	SAMEDI 16H - 0H
	DIMANCHE 11H - 18H

Logos of partners: Rebecq, Centre Culturel, Comité Marché de Noël, etc.

Trois, deux, un... Partez !

Le 12 octobre dernier, plus de 650 enfants de la troisième à la sixième primaire ont bravé la pluie et le vent pour participer au cross scolaire organisé par l'ADEPS à Rebecq. Félicitations aux coureurs qui ont eu la chance de monter sur le podium et un grand bravo à tous les autres qui se sont dépassés et ont donné de la voix pour encourager tous les participants dans la bonne humeur et le fair-play !





La sécurité sur la route ? Ça s'apprend !

En octobre dernier, les élèves des implantations de Rebecq et Quenast se sont rendus à la Zone de Police de Tubize pour une séance d'apprentissage de la sécurité routière.

Tout d'abord, les élèves ont assisté à une petite leçon théorique afin de rappeler les bases du code de la route et le bon comportement à adopter et ensuite ils ont pu, à leur guise, circuler en toute sécurité sur une piste installée par les policiers.

Les élèves étaient corrigés au fur et à mesure, pour arriver à circuler en toute confiance et en toute sécurité.

Merci aux policiers pour leur patience et leurs explications !

Inscription arbres remarquables

Mise à jour de la liste des arbres, arbustes et haies remarquables de Rebecq.

La Région wallonne demande d'actualiser notre liste des arbres, arbustes et des haies remarquables présents sur le territoire de Rebecq. La dernière mise à jour date de 2019. Nous en profitons pour vous solliciter afin de la compléter.

Vous pouvez demander les critères de reconnaissance d'un arbre/arbuste/haie remarquable à urbanisme@rebecq.be.

Vous souhaitez ajouter votre arbre, arbuste ou haie à la liste de Rebecq ?

Pour ce faire, vous devez nous transmettre par mail (urbanisme@rebecq.be) ou par courrier (rue Docteur Colson 1 - 1430 Rebecq) pour le 31 décembre 2023 au plus tard :

- le nom de l'espèce, le lieu (une localisation sur une carte à joindre est à privilégier), la disposition (isolé, groupe ou alignement) et des photographies ;
- mentionner, si vous le souhaitez, toute justification supplémentaire du caractère remarquable : paysager, historique, folklorique, dendrologique ou botanique, taille exceptionnelle, religieux ou repère géographique ;
- en cas de haie, nous vous demandons d'indiquer l'essence majoritairement présente.



Distribution d'arbres

Distribution gratuite d'arbres ce samedi 25 novembre 2023 au Petit Moulin d'Arenberg.

Comme chaque année, Objectif Nature organise une distribution d'arbres à l'occasion de la semaine de l'arbre.

3 arbres (3 essences différentes - maximum 1 fruitier) par ménage seront à choisir parmi les essences suivantes :

- Aulne
- Charme
- Noisetier
- Bourdaine
- Prunellier
- Sureau noir
- Aubépine
- Framboisier
- Cassis
- Groseillier

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire et il n'est pas possible de réserver les arbres à l'avance.

Mais aussi :

- Stand d'information sur la plantation et la coupe des arbres ;
- Stand d'information et de démonstration sur le compostage à domicile par les Guides Composteurs de Rebecq : jeux, outils didactiques et documentation accessible au public ;
- Promotion du pressage de pommes et dégustation gratuite du jus de pommes par des membres d'Objectif Nature en vue de sensibiliser les visiteurs à l'utilisation de leurs pommes et à l'intérêt de la préservation des vergers.

Informations pratiques

Date : 25/11/2023

Heures : De 10 à 13h au Petit-Moulin d'Arenberg

Renseignements : Service Environnement de la commune : **067/287.842** ou environnement@rebecq.be

Du changement dans l'inscription aux plaines de vacances

UN NOUVEAU PORTAIL EST EN LIGNE !



Avant chaque période de congés scolaires, vous êtes nombreux à inscrire vos enfants aux plaines de vacances communales. A partir de 2024, les plaines seront désormais gérées par un nouveau logiciel, très simple d'utilisation, qui vous permettra d'inscrire votre enfant, de remplir la fiche de santé, de vérifier si vous avez bien obtenu une place ou si vous êtes placé en liste d'attente, de recevoir les informations pour le paiement puis la confirmation de votre inscription une fois celui-ci effectué.

La date des inscriptions sera communiquée sur le site Internet www.rebecq.be ainsi que la page Facebook « Commune et CPAS de Rebecq ». Le lien vers le nouveau portail sera accessible sur le site à cette occasion. Vous pouvez également accéder directement à la plate-forme à l'adresse suivante : <https://rebecq.guichet-citoyen.be>

Pour les plaines de vacances qui auront lieu du 2 au 5 janvier 2024, les inscriptions en ligne seront possibles à partir du samedi 9 décembre à 9h. Une permanence sera également organisée de 9h à 12h à l'Administration communale (service Enseignement/ATL) si vous avez besoin d'aide pour effectuer les démarches en ligne.

Première démarche que vous pouvez d'ores et déjà réaliser pour gagner du temps lors de l'inscription aux plaines le 9 décembre prochain : VOUS ENREGISTRER SUR LA PLATE-FORME

Prérequis de la part des parents pour qu'ils puissent utiliser la plateforme :

- Posséder le numéro de registre national de leur(s) enfant(s)
- Avoir l'application *itsme*® ou un lecteur de carte d'identité électronique

Etape 1 : Connexion via l'eID

- Cliquez sur le bouton « Connexion » en haut à droite de l'écran
- Sélectionnez, dans l'encart de gauche, la connexion au moyen de la carte d'identité électronique
- Branchez votre lecteur de carte d'identité électronique et insérez cette dernière ou utilisez *itsme*®
- Suivez les instructions à l'écran
- Complétez votre fiche utilisateur avec

un maximum d'informations (adresse, numéro de registre national, téléphone)

- Rendez-vous ensuite sur la page « Portail Parent »

Etape 2 : S'enregistrer en tant que parent

- Cliquez sur le bouton « S'enregistrer en tant que parent »
- Les informations indiquées ne peuvent être modifiées. Validez directement et revenez sur la page « Portail Parent ».

Deux possibilités :

Cas A : vous recevez déjà des factures à votre nom de la part de l'administration communale, votre nom est donc déjà associé à un ou plusieurs enfants dans notre base de données. Si tel est le cas, vous pouvez passer à l'étape 4.

Cas B : vous ne recevez pas de factures à votre nom (elles sont envoyées au co-parent), vous n'avez donc pas encore d'enfant(s) associé(s). Passez donc à l'étape 3.

Etape 3 : Enregistrer mon enfant

- Cliquez sur le formulaire « Ajouter un enfant »
- Indiquez correctement les coordonnées de votre enfant et sélectionnez son lieu scolaire
- Pour le numéro de registre national : celui-ci peut être trouvé sur la carte de mutuelle, sur son acte de naissance ou demandé auprès de l'administration communale.
- Validez, avant d'être automatiquement redirigé vers la Fiche santé.
- Remplissez-la de la manière la plus exhaustive possible.
- Validez la fiche santé.
- Réalisez cette étape 3 autant de fois que vous avez d'enfant à inscrire. Attention, vous devez enregistrer tous vos enfants avant de passer à l'inscription aux plaines.
- Une fois que votre ou vos enfants sont enregistrés, revenez sur la page « Portail Parent ».

2ème démarche (qui ne sera possible qu'à partir du 9 décembre à 9h)

Inscrire l'enfant à une plaine

- Cliquez sur le formulaire « Inscrire mon enfant à une plaine » en lien avec l'enfant à inscrire
- Sélectionnez la ou les semaines de plaines en cliquant directement sur celle(s)-ci dans le calendrier.
- Consultez l'historique qui s'affiche à l'écran.
 - Si la ou les plaines choisies sont bien disponibles, vous verrez dans le bas de votre écran deux boutons :
 - ▶ « **Inscrire un autre enfant** » : sélectionnez un autre enfant à inscrire à une ou des plaines, et reproduisez l'étape 5.
 - ▶ « **Finaliser vos inscriptions** » : cliquez sur ce bouton si vous souhaitez valider l'inscription de votre ou de vos enfants. Vous avez trois jours pour finaliser vos inscriptions avant que les places réservées ne soient libérées.
 - Si une ou des plaines n'ont plus de places disponibles, vous verrez apparaître un message d'erreur (en rouge) indiquant quelle est la plaine concernée. Vous serez alors invité à envoyer un email à l'adresse mentionnée afin d'ajouter votre enfant sur une liste d'attente.
- « **Finaliser vos inscriptions** » : une fois que vous avez cliqué sur ce bouton, la ou les inscriptions seront effectives. Vous recevrez par la suite (avec un délai de quelques minutes à quelques jours) un email de la part de votre commune vous communiquant les informations nécessaires pour effectuer le virement bancaire.
- **Effectuez le virement** bancaire dans le délai imparti. Passé ce délai, l'administration communale pourrait annuler vos inscriptions afin de libérer les places.

Désinscription

Vous souhaitez désinscrire votre enfant d'une ou plusieurs plaines ? Merci d'envoyer votre demande ainsi que le motif (et le cas échéant, le justificatif) à l'adresse suivante : cassandra.dupont@rebecq.be

Mot du président du CPAS



L'hiver est déjà à nos portes et, plus que jamais, nous nous devons d'être attentifs les uns aux autres. En effet, le mauvais temps, le froid n'incitent pas à sortir et la solitude guette les plus fragiles, ou les personnes isolées. N'hésitons jamais à saluer un voisin, à donner un sourire, une écoute : quelques minutes de notre temps peuvent illuminer la journée de quelqu'un d'autre !

Si vous rencontrez des difficultés pour vous chauffer à l'approche d'une météo moins clémente, je vous rappelle que le CPAS peut vous aider à traverser une période pénible et qu'il est inadmissible qu'aujourd'hui, dans une société comme la nôtre, quelqu'un n'ait pas la possibilité de passer l'hiver dignement. Prenez contact avec notre service social, qui pourra analyser votre situation en toute discrétion et vous venir en aide de la manière la plus adaptée.

Le Fonds social chauffage intervient partiellement dans le paiement de votre facture d'énergie si vous rencontrez les deux conditions énoncées ci-dessous :

1 - Vous vous chauffez avec du gasoil de chauffage, du pétrole lampant (type c) ou du gaz propane (attention, le Fonds n'intervient pas pour le gaz naturel fourni par le réseau de distribution de ville, ni pour le gaz propane en bonbonne, ni pour le gaz butane en bonbonne).

2 - Soit, vous avez droit à une intervention majorée de l'assurance maladie invalidité en tant que titulaire du statut BIM pour autant que les membres de votre ménage soient également bénéficiaires du statut BIM ou que la totalité des revenus imposables bruts du ménage ne dépasse pas 23.383,50 € majorés de 4.327,00 € par personne à charge.

- Soit, vous ne disposez pas du statut BIM mais vos revenus imposables bruts sont inférieurs ou égaux à 23.383,50 € majorés de 4.327,00 € par personne à charge.
- Soit, le ménage fait l'objet d'une médiation de dettes ou d'un Règlement collectif de dettes et il se trouve dans l'incapacité de payer sa facture de chauffage.

Si tel est votre cas, je vous invite à vous présenter au CPAS dans les 60 jours maximum après la livraison, muni d'une vignette mutuelle pour chaque membre du ménage, d'une copie de votre carte d'identité, d'une copie de la facture et des documents permettant de déterminer votre niveau de revenu (le dernier avertissement extrait de rôle).

Avec un peu d'avance, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année, en compagnie de vos proches et j'espère de tout cœur que 2024 verra la réalisation de vos souhaits et de vos projets !

Marino MARCHETTI
Président du CPAS

Les ateliers du CPAS

Améliorer son bien-être et rompre l'isolement

Depuis plusieurs années, notre centre, avec le soutien de la Province du Brabant wallon, développe des actions visant à agir contre l'isolement des aînés en améliorant leur mode de vie et leur santé.

Aujourd'hui, nous tenons à vous rappeler les spécificités de notre initiative.

Ainsi, il convient de souligner la gratuité des ateliers qui se déroulent de septembre à juin.

L'atelier culinaire vise à redonner l'envie de cuisiner aux personnes seules. L'accent est mis sur le recours aux produits locaux et à la découverte d'ingrédients propres à une alimentation durable, peu coûteuse et responsable. L'atelier est mené par un cuisinier, le tout dans une ambiance agréable et détendue.

Les ateliers « bien-être » abordent une thématique souvent laissée de côté : « prendre soin de soi », s'occuper de soi pour se sentir mieux physiquement et mentalement. Un atelier par mois est prévu tout au long de la saison 2023-2024.

L'atelier prévention des chutes vise, comme son nom l'indique, à limiter les risques de chute. Cette action propose une approche théorique et pratique. Le volet théorique permet d'aborder les différents facteurs de risque, d'analyser les dangers liés au domicile et de définir les moyens ou mesures correctives. Le volet pratique se centre sur la nécessité de maintenir une activité physique. On y travaille l'équilibre, la force musculaire, la souplesse, les réflexes, la coordination ainsi que la qualité de la marche. Les participants sont encadrés par un professeur d'éducation physique. Cette activité se tient au Hall omnisport de Rebecq chaque semaine le lundi de 14h00 à 15h00.

Nous disposons également d'un atelier « consommériste » destiné aux personnes rencontrant des difficultés pour gérer leur budget. Celui-ci est animé par le « Service Actions sociales du Brabant ». Il s'agit de sensibiliser chacun à la problématique du surendettement et de la surconsommation. Cet atelier est ouvert à tous.

Si vous êtes intéressés par l'un de ces ateliers, n'hésitez pas à nous contacter :

Atelier « **bien-être et culinaire** » : Madame GEORGES L. au 067/63.90.13.

Atelier « **prévention des chutes** » : Monsieur ANKAERT F. au 067/67.06.68.

Atelier « **consommériste** » : Madame BONAVENTURE N. au 067/63.67.04



Résidence d'Arenberg

Rappel des règles en matière d'inscription

Il y a presque un an, le Conseil de l'action sociale décidait de revoir les règles en matière d'inscription et de gestion de la liste d'attente en vue de donner la priorité aux personnes qui souhaitent être hébergées à brève échéance, c'est-à-dire dans les trois mois.

Concrètement, les personnes qui s'inscrivent à la Résidence en déclarant qu'ils ont la volonté d'y entrer dans les trois mois activeront une priorité d'accès. En vertu de celle-ci, ils sont contactés en vue d'une entrée par préférence à ceux qui n'ont pas fait une telle déclaration, et ce même si la date de leur inscription est largement postérieure. La déclaration dont question fait l'objet d'un écrit.

Il est important de souligner que cette déclaration peut se faire à l'inscription comme indiqué ci-dessus ou plus tard si telle est la volonté de la personne. C'est la date de la déclaration qui fait foi.

Cependant, la personne qui, ayant activé cette priorité, refuserait ensuite son entrée à la Résidence perdrait automatiquement son droit de priorité pour un terme de trois mois sauf cas de force majeure dument attestée par des pièces probantes. Pour à nouveau en bénéficier, il devra faire une nouvelle déclaration à l'issue dudit terme. S'il repousse à nouveau une invitation d'entrée à la Résidence, il perd alors définitivement son droit à la priorité sauf cas de force majeure dument attestée par des pièces probantes.

De ce qui précède, il faut en déduire que l'inscription n'engage à rien. Il s'agit d'une simple démarche qui permet de faire enregistrer une demande d'hébergement que celui-ci soit à brève ou à longue échéance. Il est dès lors recommandé d'y procéder sans attendre.

Enfin, rappelons que les Rebecquois disposent d'une réduction tarifaire de 5 % et d'une priorité d'accès par rapport aux autres candidats à l'hébergement.

Sont considérées comme Rebecquoises les personnes qui, au moment de leur inscription, sont domiciliées dans l'entité de Rebecq ou, à défaut, qui prouvent une domiciliation antérieure dans l'entité d'au moins quarante ans.

On papote ? On popote ?

Les ateliers Popote-Papote organisés par l'asbl Chiffon Rouge en collaboration avec le Plan de Cohésion Sociale rencontrent un beau succès. Envie d'essayer ou même de venir nous proposer vos compétences culinaires ?

Inscrivez-vous auprès du Chiffon Rouge au **067/34.22.35** ou sur la page Facebook Chiffon Rouge, c'est gratuit et ouvert à tous !

Les prochains ateliers se tiendront les, 5 décembre et 19 décembre.



Une nouvelle centenaire à Rebecq !

En septembre dernier, une délégation du Collège communal a rendu visite à Madame Aimée Potvin afin de lui adresser ses meilleurs vœux pour son 100ème anniversaire (qu'elle a fêté le 13 septembre).

Cette figure de vie Quenastoise, maman de 5 enfants, dynamique et souriante a même poussé la chansonnette autour d'un bon verre lors de cette petite fête, qui fut un moment d'échange convivial !

Rappel BE Alert

Test BE-Alert – le 05 octobre 2023

BE-Alert est le système d'alerte utilisé par les autorités. En cas d'urgence, le Bourgmestre, le Gouverneur ou le Ministre de l'Intérieur peuvent y avoir recours afin d'alerter les citoyens. Le système est mis en œuvre de 3 manières différentes :

- Sur base d'inscription (via <https://www.be-alert.be/fr/>),
- Par une **diffusion de masse** (panneaux d'affichage électroniques dans les lieux publics, le long des routes, ou dans les transports publics),
- Via la **localisation** : une zone à risque est définie et tous les téléphones se trouvant dans cette zone reçoivent l'alerte!

La Commune de Rebecq a participé, le 5 octobre, à un test national. Ce test a été effectué sur base des inscriptions (les inscriptions pour le test ont été figées à 16h le 4 octobre). Rebecq compte ± 11.000 habitants dont seulement 872 sont inscrits à BE-Alert !

Un message de test a été envoyé par courriel et par SMS aux inscrits : les 872 citoyens inscrits à Rebecq ont ainsi été prévenus d'une potentielle situation de crise.

Vous êtes inscrits à BE-Alert mais n'avez reçu ni courriel ni SMS ? Ou vous avez reçu le courriel et/ou le SMS plusieurs fois ? **Connectez-vous sur <https://www.be-alert.be/fr>** et vérifiez bien vos coordonnées. Il est possible d'enregistrer jusqu'à 5 adresses différentes dans BE-Alert, de façon à être alerté aussi lorsque quelque chose se passe près de votre travail ou encore près de l'école où vont vos enfants, etc. D'après les statistiques reçues suite au test, 5% des SMS envoyés l'ont été vers un numéro inutilisé.

Conseil Communal des Enfants : les élections

1

AVEC LÉHO, VOUS VERREZ LE SPORT EN BIEN PLUS BEAU

★★★

MON PROJET EST DE PROPOSER DES INITIATIONS À DES SPORTS DIFFÉRENTS ET DE FAIRE UNE JOURNÉE OLYMPIQUE.

LES AVANTAGES SERONT :

- FORMER DES LIENS AVEC D'AUTRES PERSONNES ET
- APPRENDRE DE NOUVEAUX SPORTS.

LES PERSONNES AVEC DES PROBLÈMES DE JAMBES, DE BRAS OU EN CHAISE ROULANTE FERONT DES SPORTS ADAPTÉS POUR ELLES.

Lého



2

TOUS À L'EAU !

★★★

JE VOUDRAIS QUE LES PISCINES SOIENT GRATUITES POUR LES ENFANTS DE 0 À 12 ANS COMME LE SONT LES TRANSPORTS EN COMMUN

Emmelina



3

AVEC LOUISE, PLUS DE SURPRISE

★★★

J'AIMERAIS QUE TOUS LES ENFANTS DE LA COMMUNE PROFITENT D'UNE OFFRE CULTURELLE PLUS IMPORTANTE (MUSÉE, SPECTACLE, EXPOSITION)

LOUISE



7

MON PROJET EST VOTRE PROJET !

★★★

MON PROJET EST D'ORGANISER UN GOÛTER TOUTS LES MOIS AVEC CERTAINES ÉCOLES DIFFÉRENTES POUR FAIRE DES NOUVELLES RENCONTRES ET SORTIR DE L'ORDINAIRE ! J'ESPÈRE QUE ÇA VOUS PLAIRA !

GIULIA



8

ENSEMBLE POUR DES ÉCOLES PLUS VERTES, PLUS PROPRES ET PLUS SAINES

☆☆☆

PROJET DE NETTOYAGE COMMUNAUTAIRE : ORGANISER DES JOURNÉES DE NETTOYAGE OÙ LES ÉLÈVES ET LE PERSONNEL RAMASSENT LES DÉCHETS DANS LES ENVIRONS DE L'ÉCOLE ET D'AUTRES ZONES LOCALES

FARÈS



9


AVEC CYLAS, C'EST LA CYBER CLASSE

★★★

JE PROPOSE

- QU'ON UTILISE PLUS SOUVENT LE LOCAL INFORMATIQUE POUR Y FAIRE DES JEUX ÉDUCATIFS, PAR EXEMPLE, LORS DU TEMPS DE MIDI, DE L'ÉTUDE OU DE LA GARDERIE, UNE FOIS LES DEVOIRS FINIS. ON POURRAIT FAIRE UNE TOURNANTE POUR Y AVOIR ACCÈS PENDANT QUE LES AUTRES FERAIENT DES JEUX SPORTIFS À L'EXTÉRIEUR
- DES PROMENADES LA VEILLE DES CONGÉS POUR DÉCOUVRIR NOTRE VILLAGE

CYLAS



13

VOTEZ POUR SALMA, VOUS N'AUREZ PLUS DE TRACAS !

★★★

- RÉCOLTER DES JOUETS POUR DES ASSOCIATIONS
- FAIRE RÉGNER LA BIENVEILLANCE DANS LA CLASSE

SALMA



14

OUVREZ UN LIVRE OUVREZ VOTRE ESPRIT: REJOIGNEZ NOTRE CLUB DE LECTURE !

★★★

CRÉATION D'UN CLUB DE LECTURE POUR ENCOURAGER LA PASSION DE LA LECTURE CHEZ LES ÉLÈVES

HARON



15

AVEC MAX, UNE SANTÉ AU MAX !

★★★

J'AIMERAIS QUE LES ENFANTS BÉNÉFICIENT D'UNE ALIMENTATION PLUS SAINNE À L'ÉCOLE GRÂCE À UNE COLLATION COMMUNE À L'ÉCOLE (FRUITS, PRODUITS LAITIERS ...) FOURNIE ÉVENTUELLEMENT PAR LES ÉCOLES. CE PROJET CAR CERTAINS ENFANTS N'ONT PAS ACCÈS À DES FRUITS.

Maximilien



Comme chaque année le service de cohésion sociale a lancé les élections pour le renouvellement des candidats du Conseil Communal des Enfants (CCE).

Cette année **17 candidats** se sont présentés et ont proposé leur programme ! Après une période d'affichage dans toutes les cours d'écoles primaires, les élections ont eu lieu fin octobre.

Nous ne manquerons pas de vous présenter la liste des enfants élus dans un prochain numéro de notre journal.



4

AVEC ODIN, ON PEUT TOUS ÊTRE COPAINS !

☆☆☆

MON PROJET EST QUE LES ENFANTS PUISSENT TOUS JOUER ENSEMBLE. SI UN ENFANT EST SEUL DANS LA COUR, LES COPAINS PEUVENT LUI PROPOSER DE VENIR JOUER AVANT DE COMMENCER UN JEU. OU ALORS, ON PEUT CRÉER UNE TÂCHE POUR QUE CERTAINS ENFANTS REGARDENT S'IL N'Y A PAS DE CAMARADES SEULS DANS LA COUR.

ODIN

5

VOTEZ POUR BIANCA, POUR QUE LES ENFANTS DANS LES HÔPITAUX SOIENT HEUREUX

☆☆☆

MON PROJET C'EST QUE TOUS LES ENFANTS DANS LES HÔPITAUX SOIENT HEUREUX (EX: S'AMUSER AVEC EUX)

Bianca

6

POUR UN VILLAGE PLUS VERT ET SOLIDAIRE, VOTEZ LUAN

☆☆☆

- ORGANISER DES JOURNÉES DE RAMASSAGE DES DÉCHETS
- PROLONGER LA DURÉE DES VOYAGES SCOLAIRES
- ORGANISER PLUS SOUVENT DES BALADES À VÉLO DANS NOTRE VILLAGE

LUAN

10

UN POUR TOUS TOUS POUR UN

☆☆☆

CRÉER UNE BOÎTE DE PARTAGE (COLLATIONS, FOURNITURES SCOLAIRES, ...) OÙ LES ENFANTS QUI EN ONT VRAIMENT BESOIN PEUVENT SE SERVIR

CIANA

11

EN TANT QUE CANDIDATE, JE SUIS À VOTRE ÉCOUTE

☆☆☆

LES ÉLÈVES DEMANDENT PLUS D'ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

JE SUIS À L'ÉCOUTE DE TOUS POUR PLUS D'ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

ALICE

12

AVEC GABRIELLE VOTEZ LA VIE SPORTIVE DU CÔTÉ NATUREL !

☆☆☆

MON PROJET C'EST D'ORGANISER DES JOURNÉES SPORTIVES AU GRAND AIR. NOUS POURRIONS AINSI DÉCOUVRIR NOTRE ENVIRONNEMENT TOUT EN NOUS AMUSANT. COMME UNE CHASSE AUX TRÉSORS OU NOUS POURRIONS NOUS AMUSER ENTRE ÉCOLES TOUT EN FAISANT DU SPORT ET EN VIVANT NATURE !

GABRIELLE

16

POUR QUE NOS PROJETS ABOUTISSENT, VOTEZ THAÏS !

☆☆☆

ORGANISER DES JEUX OLYMPIQUES SPORTIFS ENTRE TOUTES LES ÉCOLES DE REBECCQ

THAÏS

17

UNE FOIS PAR AN, TOUS AU ZOO AVEC ENZO !

☆☆☆

QUE LES ANIMAUX SAUVAGES SOIENT BIEN TRAITÉS ET MIEUX NOURRIS (EX: CHATS, LAPINS, OISEAUX, HÉRISSEONS)

ENZO

Rue du Petit-Bruxelles, que dit le radar ?

Le radar préventif de la Commune a été positionné à la rue du Petit-Bruxelles du 20 septembre au 5 octobre 2023. La vitesse maximale autorisée dans cette rue est de 50 km/h. Cependant, plusieurs habitants nous ont rapporté que tous les usagers ne respectaient pas toujours cette limitation. Nous avons voulu objectiver ce sentiment. Le stationnement se fait de manière « naturelle » du côté de la rue où des emplacements pour personne à mobilité réduite ont été délimités. L'étroitesse de la rue ne permet pas le stationnement des deux

côtés parallèlement. Le stationnement constitue un élément ralentisseur puisque les véhicules doivent se mettre dans les zones de dégagement pour permettre le croisement avec un autre véhicule.

Cette rue est une longue ligne droite entre la rue du Buchot et la rue Quenestine et le radar a été disposé à la hauteur du numéro 90, section de la rue légèrement en descente quand on vient de la rue Quenestine et qui laisse aux véhicules qui viennent de la rue du Buchot une distance suffisante pour prendre de la vitesse.

Sur les 8 145 usagers de la route relevés dans les deux sens pendant toute la période, le trafic se répartit de manière légèrement inégale entre les deux directions : 46% vers la rue Quenestine, 54% vers la rue du Buchot. Mais, pour ce qui est de la vitesse (vitesse moyenne, vitesse maximale, vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers), il n'y a pas de différence quant au sens de circulation.



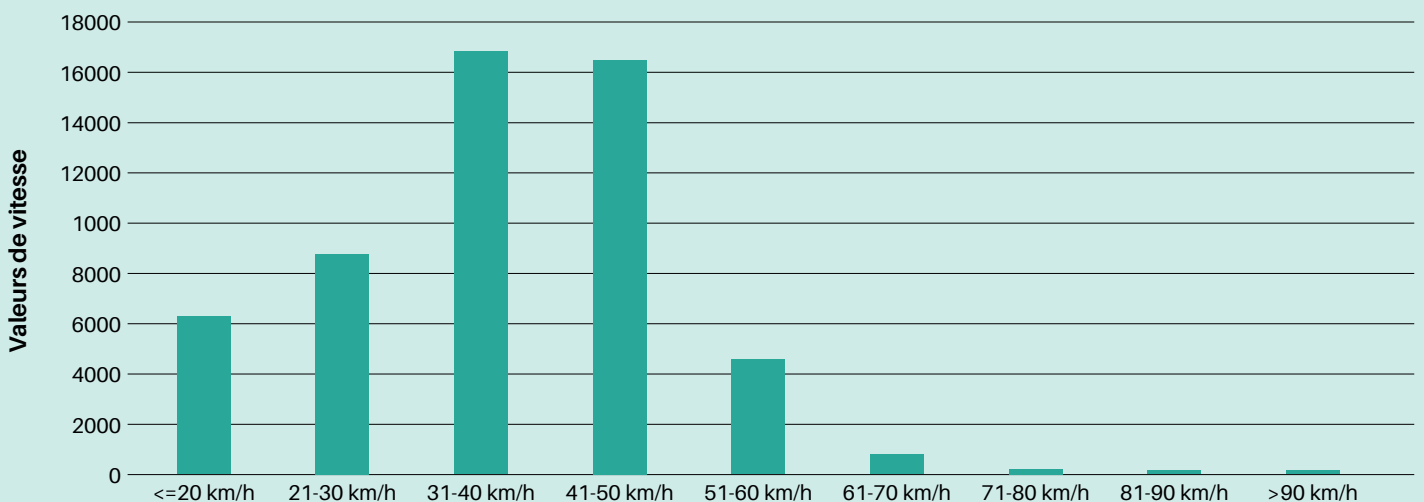
Contrôles	Total des passagers	Nombre moyen de passages par jour	> 50km/h (%)	Vitesse moyenne (km/h)	V85 (km/h)	Vitesse maximale (km/h)
2023	8145	543	9,94	37	48	100
2019	5579	797	7,9	36		

→ Graphique

On relève une moyenne de 543 usagers par jour (vélos, motos, autos, tracteurs, bus, camions).

Les résultats montrent que la vitesse moyenne est de 37 km/h et que 85% des usagers circulent sous les 48 km/h. Mais une dizaine de pourcents des usagers roulent à plus de 50 km/h, voire même bien au-delà !

Distribution des vitesses



Sans surprise, c'est entre 19 heures et 4 heures du matin que la vitesse moyenne s'élève, ainsi que les infractions, de manière inversement proportionnelle à la densité du trafic. Un conseil ? **Levez le pied !** Mieux vaut toujours arriver un peu moins vite mais en sécurité, et en garantissant la sécurité de tous !

Les aînés s'informent

Initiée par le Conseil Consultatif Communal des Aînés en partenariat avec Enéo et les Jeunes Aînés, la conférence « Le Marketing à destination des seniors » avec un regard spécial sur les produits et appareils pour la santé s'est tenue le 10 octobre 2023 avec le conférencier Monsieur Boucly Yves-Albert.

Le vieillissement de la population est plus important et amène un élargissement du public visé par la publicité. Avec des besoins,

des envies ou encore des attentes spécifiques, le public senior est directement impacté par la publicité ciblée. Si elle se veut efficace en proposant des produits adaptés ou qui facilitent le quotidien, elle peut également très vite tendre vers la démesure, le superflu et le profit. Prendre connaissance des différentes méthodes d'approches publicitaires ciblées pour les seniors est une première étape qui permet de nommer et d'identifier la problématique



L'espace numérique vous accueille !

Après sa traditionnelle journée "**Portes Ouvertes**", l'**Espace numérique** de Rebecq a repris ses activités dès le 9 octobre 2023. Nous avons comptabilisé un peu plus de 50 inscriptions pour les cours collectifs donnés par nos professeurs bénévoles Emma, Monique, Jean-Pierre et Serge.

Le Plan de Cohésion Sociale propose également une aide numérique ponctuelle pour des démarches administratives en ligne. Sur base d'un

rendez-vous, nous vous proposons un accompagnement individualisé à l'Espace Numérique pour que vous puissiez, en toute autonomie, apprendre à vous connecter avec votre carte d'identité, prendre un rendez-vous en ligne, utiliser itsme, faire un virement bancaire en ligne etc.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter le **0476/21.50.82** entre 9h et 16h du lundi au vendredi.

Un nouveau Règlement Général de Police

Pour les 4 communes de la zone

Notre Règlement général de police datait de 2015. Suite à des modifications législatives en matière environnementale et de bien-être animal nous devons procéder à des modifications.

Les 4 communes qui composent la zone de police Ouest Brabant wallon ont adopté un règlement général de police unique ; ce qui facilite les choses puisque les règles de « bien vivre ensemble » sont ainsi identiques. Il est en vigueur depuis le 01/11/2023.

Vous pouvez le consulter sur les sites des 4 communes composant la Zone de police Ouest Brabant wallon (Braine-Le-Château, Ittre, Tubize et Rebecq) ainsi que sur le site de la Zone de police.

Quelles informations trouve-t-on dans un RGP ?

On y trouve toute une série de règles concernant notamment :

- Les dégradations
- Les tapages

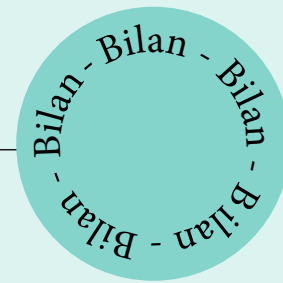
- La tonte des pelouses
- L'utilisation d'appareils bruyants
- L'entretien des haies, des trottoirs
- La vente itinérante
- Les manifestations et rassemblements
- Les animaux en divagation
- La tenue des chiens en laisse et la déclaration des chiens dont la race se trouve dans la liste des chiens dangereux
- Les infractions de stationnement
- L'environnement
- Le bien-être animal
- (...)

Quelques exemples de changements en 2023 :

- Le nouveau RGP est maintenant applicable aux mineurs à partir de 16 ans.
- Outre les amendes le fonctionnaire sanctionnateur va pouvoir proposer une médiation ou des prestations citoyennes.

- Le code de l'environnement et la législation du bien-être animal ont été insérés
- La tonte des pelouses est désormais autorisée sur les 4 communes les dimanche et jours fériés entre 10 h et 12h.
- Les poubelles pourront être sorties à partir de 18h
- Les débits de boissons pourront désormais fermer à 02h la veille des jours fériés (comme les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche)
- Toutes les activités soumises à autorisation du Bourgmestre doivent être rentrées dans un délai de minimum 30 jours
- La notion de refus d'injonction et le manque de respect à l'égard des policiers et des agents habilités a été également insérée

Le Règlement général de police est destiné à fixer des règles indispensables au bon fonctionnement de notre vie en société, dans le respect mutuel de chacun. Il contribue au bien vivre ensemble.



Nos réalisations à Rebecq

Patrimoine

Restauration du cimetière des Augustines (grâce à un subside de la Commission du Patrimoine).

Cadre de vie

- Nouveau **fleurissement** des parterres et ronds-points de l'entité et **obtention du label « 2 fleurs »** au concours Villes et villages fleuris ;
- **Curage** des 2.500 avaloirs communaux ;
- Entretien des **sentiers communaux** ;
- Réfection du **revêtement** de certaines portions de voirie : Sentier du Berger, Chemin Brulotte et Chemin Petit Roeux ;
- Réparation de **dalles de béton** à la rue du Radoux ;
- Renouvellement de certains modules, ajout d'un kiosque et de mobiliers urbains (chaises longues, table de jeux...) dans les **aires de jeux** situées à Rebecq (Ballodrome) et à la Plaine du Fair-play à Quenast ;
- Rénovation de la **passerelle en bois** reliant la plaine du Fair-play et le Sentier de la Senne à Quenast ;
- Réparations de diverses portions de **trottoirs** : Chemin du Stoquois et Rue Trieu du Bois ;
- Création de 24 nouvelles **cavernes** dans le cimetière de Quenast ;
- Réfection de la voirie et renforcement du réseau d'égouttage à la **Rue Zaman** ;
- Travaux dans les bâtiments publics permettant de réduire les déperditions calorifiques et optimisation de la **régulation sur les installations de chauffage** dans les divers bâtiments communaux afin d'imposer des températures de consignes par types de bâtiments ;
- Plan d'action de **stérilisation des chats errants** sur le territoire communal ;
- Pose des **illuminations et des sapins de Noël** ;
- Développement de la **Brigade Propreté** et engagement de **bénévoles volontaires** ;
- Verdurisation du cimetière de Quenast.



- Poursuite du concours **Rebecq en fleurs** ;
- Promotion du **compostage** à domicile, avec l'octroi d'une **prime** pour l'achat de fûts à composter et le soutien aux activités d'un groupe de **guides composteurs** bénévoles ;
- Maintien de la **prime communale pour les langes lavables** et création d'un livret de sensibilisation ;
- Suivi du programme d'actions dans le cadre du **Contrat de Rivière de la Senne** ;
- Rebecq est **commune MAYA** pour soutenir l'activité apicole ;
- **Sensibilisation à la conservation de la nature** auprès du grand public et dans les écoles via le programme d'actions du PCDN (balade vélo, fête de la pomme, distribution d'arbres, animations dans les écoles) ;
- Réitération de l'**Opération Cartable**, en collaboration avec la zone de police pour sensibiliser les parents à la sécurité routière aux abords des écoles.

Administration

- Développement du **service Accueil** commun pour la Commune et le CPAS ;
- Participation au **système Be-Alert**, qui permet au citoyen d'être alerté en cas de situation d'urgence, et participation au test national du système.

Démocratie locale, information et participation

- Création de la **plate-forme deliberations.be** permettant de consulter les délibérations du Conseil communal ;
- Nouvelle application **Rebecq en poche** pour informer facilement le citoyen sur la vie pratique de la Commune ;
- Site Internet communal **www.rebecq.be** plus dynamique ;
- Distribution de **kits de bienvenue** aux nouveaux habitants ;
- Poursuite du **Conseil communal des Enfants** (élections en octobre 2023) ;
- Poursuite du **Conseil consultatif communal des Aînés** ;
- Parutions du **journal communal Rebecq à la Une** et de la tribune politique thématique dans le journal communal ;
- Poursuite du **Noël solidaire**, collaboration entre le PCS et le CPAS avec l'aide de nombreux bénévoles locaux ;
- Développement d'une **page Facebook communale** intitulée

Environnement, Mobilité et ruralité

- Réalisation de **contrôles routiers** dans différentes rues signalées comme problématiques en termes d'excès de vitesse, et mise en œuvre de solutions suite aux rapports dégagés par ces contrôles ;
- **Collecte des déchets verts** en porte-à-porte tous les 15 jours ;
- Distribution de **sacs poubelles gratuits** dans le cadre du coût-vérité ;
- Mise en œuvre du **nouveau sac vert pour les déchets organiques** (collecté en même temps que les ordures ménagères le mardi) ;

lée « **Commune et CPAS de Rebecq** » diffusant en direct les informations utiles des deux institutions ;

- Développement d'une **page Facebook pour chaque école communale** afin d'informer les parents ;
- Organisation d'une **rencontre citoyenne** avec le Gouverneur afin d'en savoir plus sur les plans d'urgence et la sécurité ;
- Utilisation d'un **panneau d'information numérique** dans le centre de Rebecq (devant l'Ancienne Gare) afin d'informer les habitants en temps réel.

Action sociale, santé, accès au logement et à l'emploi

- Maintien de la plate-forme **Mobitwin**, un transport solidaire ;
- Poursuite d'une **antenne délocalisée du service de santé mentale** provincial ;
- Poursuite du projet **Sour-Dimension** pour mieux accueillir les personnes sourdes ou malentendantes ;
- **Engagement d'étudiants** durant l'été pour aider à la Régie technique, au CPAS et dans les services administratifs ;
- Participation à **Été solidaire** ;
- Mise en œuvre des **boîtes jaunes Senior Focus**, à destination des seniors de la Commune ;
- Mise en place des **Ateliers énergie**, afin d'informer au mieux sur cette thématique.



- Organisation des **Journées sportives** à destination des écoles primaires ;
- Réalisation d'une **formation à l'usage du DEA** (défibrillateur) à destination des moniteurs de clubs sportifs ;
- Soutien à l'organisation du **Carnaval**, du **Marché de Noël**, des **brocantes** traditionnelles... et **soutien aux associations** dans leurs nombreuses activités ;
- Nouvelle édition des **noces de porphyre** pour les couples fêtant 33 années de mariage ;
- Reprise des traditionnels **Goûters des pensionnés**, qui avaient été mis en stand-by à cause du COVID ;
- Formation gratuite de **Guides touristiques** ;
- Parution de **cartes promenades** et d'une **brochure touristique** mettant en valeur le patrimoine local ;
- Développement des **visites touristiques estivales**, et création du nouveau circuit « **Rebecq vu du rail** » ;
- Création de la chasse touristique **Totemus** ;
- Poursuite des activités et des cours de l'EN (**Espace numérique**).



Education, enfance, enseignement et jeunesse

- **Aménagements dans les écoles** : création de jeux de type marelles dans les cours de récréation, nouveau mobilier extérieur, peinture des locaux, achat de mobilier et de matériel audiovisuel, nouveaux châssis à l'école de Bierghes ;
- Distribution du **kit de rentrée** ;
- Organisation de la **cérémonie de remise des CEB** ;
- **Organisation de plaines de vacances** durant toutes les vacances scolaires et décentralisation de celles-ci durant tout l'été à Quenast ;
- Poursuite de l'opération « **Une naissance, un arbre** » au cours de laquelle chaque nouveau-né a reçu un arbre.



Sports, culture et loisirs



- Participation des élèves au **cross scolaire** et création du **Cross' Athlon** pour les plus petits ;
- Participation des élèves au tournoi de **crosse canadienne** ;
- Organisation du **Salon des sports** au Hall Omnisport ;



Nos agriculteurs à l'honneur



Nos agriculteurs ont une importance capitale dans notre alimentation mais également dans notre environnement. Souvent, les citoyens venant habiter nos communes rurales sont enchantés du cadre de vie bucolique mais ont du mal à apprécier le travail agricole qui va de pair avec celui-ci. Ils se plaignent souvent que « les agriculteurs polluent », par exemple, car ils sont dans l'ignorance de ce que vous mettez en place pour protéger la biodiversité. Or, beaucoup d'entre eux mettent régulièrement des actions en place, qu'il s'agisse de bandes fleuries enherbées, de plantations d'arbres ou de haies, de placement de nichoirs, de la protection des nids d'hirondelles, de la création de mares, du fauchage tardif, de nouveaux modes de culture...

C'est pourquoi, à l'initiative de l'Échevin de l'Agriculture et de l'Environnement Jean Paul **DENIMAL**, nous avons souhaité mettre en valeur les agriculteurs ayant fait des efforts en ce sens dans les numéros de notre journal communal Rebecq à la Une. Tous ont donc été contactés et feront l'objet, s'ils le souhaitent, d'une présentation.

On débute cette série par l'exploitation Vanderroost, qui a répondu favorablement à notre appel.



M. Vanderroost Père et son épouse ont repris une exploitation agricole existante fin des années 1970. Pendant de longues années, l'activité principale est restée la culture des champs puis ensuite s'est ajoutée la production de lait grâce à un cheptel conséquent de bêtes.

Au début des années 2000, M. & Mme Vanderroost prévoient d'arrêter de travailler et demandent à leur fils Bertrand s'il souhaite continuer l'exploitation agricole. Bertrand est partant pour la culture des champs, mais refuse de reprendre les bêtes, activité beaucoup trop contraignante s'il en est, les contraintes ne manquant déjà pas en termes de culture.

Bertrand reprend pleinement l'exploitation agricole en 2012. Avec son père toujours vaillant à ses côtés, ils travaillent et décident ensemble des meilleures solutions pour la continuité de l'exploitation.

L'exploitation Vanderroost en quelques chiffres :

- 62 Ha de cultures : céréales, betteraves sucrières, froment, escourgeon (orge d'hiver), maïs grain, lin ;
- 4 Ha de prairies louées à un autre fermier pour faire paître des bêtes ;
- 4 poules, 2 coqs et 2 chats qui gèrent les souris et rats de l'exploitation.

L'évolution sociétale générale rend la vie difficile aux exploitants agricoles. Entre le bio, les pertes dues aux conditions météorologiques et une agriculture raisonnée et raisonnable, il est difficile de trouver un

équilibre rentable. Il est aussi compliqué de passer des anciennes méthodes à des méthodes plus actuelles et respectueuses de l'environnement tout en respectant les législations actuelles.

Mais de nombreux agriculteurs entament une transition de leurs pratiques afin de favoriser la nature et l'environnement sur leurs exploitations. Bertrand a par exemple choisi d'inclure certaines méthodes agro-environnementales dans ses cultures, comme les MAEC (Méthodes Agro Environnementales et Climatiques) antiérosives, fleuries et pour la faune : les bandes aménagées de 6 à 20 mètres sont installées en bord de culture. L'utilisation de ces couverts permet de constituer un réservoir intéressant de pollinisateurs, restaure l'équilibre entre ravageurs et auxiliaires de culture et permet aussi l'enrichissement du sol. Ces bandes permettent aussi de conserver un espace tampon avec les jardins des particuliers lors des épandages.

En plus des cultures classiques, Bertrand essaie de nouvelles cultures adaptées aux conditions climatiques que nous connaissons actuellement :

- Le miscanthus a des propriétés assainissantes pour le sol : il abaisse le niveau de nitrates de l'eau. De plus, le miscanthus repousse chaque année. C'est une plante pérenne qui peut être utilisée dans de nombreux domaines : chauffage, isolation, paillage horticole, litière animale et biomatériaux.
- La silphie possède de grandes qualités agronomiques : implantation dans tout type de sol, résistance au stress hydrique, ainsi qu'un potentiel alimentaire intéressant pour les animaux. Elle recouvre bien le sol et son enracinement est profond et puissant pour lutter contre l'érosion.

Vous aussi, vous êtes agriculteur et mettez en œuvre des mesures agri-environnementales dans votre exploitation ?

Contactez notre service communication (par téléphone **067/28.78.05** ou **communication@rebecq.be**) et nous vous consacrerons un article dans un de nos prochains numéros !

Plan Communal de Développement Rural

LES PROJETS AVANCENT !



Quelques questions à Dimitri LEGASSE, Président

de la CLDR (Commission Locale de Développement Rural)

Le premier projet porté par la CLDR arrive bientôt à sa phase de réalisation : la Maison de l'Entité. Pouvez-vous nous expliquer où en est ce dossier ?

Il s'agit de la restauration de la Grange d'Arenberg, un bâtiment classé situé sur le parking le long du cimetière de Rebecq, et de sa réaffectation en Maison de l'Entité, une salle polyvalente équipée qui pourra accueillir de nombreuses organisations, des réunions citoyennes, des débats.

Nous avons reçu le permis d'urbanisme en juin et nous espérons attribuer le dossier à un entrepreneur pour entamer les travaux dans les mois à venir, dès que la Ministre signera l'arrêté nous octroyant le subside promis. Pour rappel, Le budget total est de 1.100.000 € mais nous avons décroché un subside développement rural de 506.533,82 €, un subside de l'AWAP (Patrimoine) de 134.464,39 € et un subside provincial de 41.140 €, ce qui couvre 62 % du projet.

Toujours dans le centre, un autre bâtiment à belle valeur patrimoniale va également connaître prochainement une remise à neuf.

Oui, il s'agit des Moulins d'Arenberg. Nous allons restaurer les façades de ce bâtiment qui abrite les expositions du Centre Culturel, le Musée du Porphyre, la Taverne et la Bibliothèque communale. Nous allons également construire une turbine sur la Senne afin de produire assez d'énergie pour rendre le site du Centre administratif autonome en consommations. Les dossiers définitifs sont en cours de validation, et le permis doit être déposé avant la fin de l'année.

La CLDR a également rentré une fiche-projet visant à favoriser le développement de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Pouvez-vous nous en dire plus ?

Le projet prévoit de placer des installations sur l'ensemble de nos bâtiments communaux sauf sur les bâtiments classés et les bâtiments avec une consommation inférieure à 2000 Kw (car ce ne serait alors pas rentable). Les puissances installées pour chaque site ont été calculées pour couvrir 100% des consommations électriques.

La Maison Communale dispose déjà de panneaux photovoltaïques et la turbine dont je vous parlais à l'instant viendra compléter le manque afin de couvrir 100 % des consommations de nos bâtiments administratifs.

L'installation est prévue entre janvier et mars 2024 et nous avons également reçu une promesse de subside de la Province du Brabant wallon pour un montant de 50.000 € sur les 162.500 € estimés de ce projet.

Les bâtiments sont les suivants : l'Ancienne Gare, la Salle communale de Quenast, le Hall Omnisports, l'Ecole de Bierghes, l'Ecole du Montgras, l'Ecole de la Ruelle Al Tache et l'Ecole de Germinal. L'Ecole de la Rue de Saintes n'a pas été reprise, vu qu'un autre projet est en cours grâce à un gros subside du Ministre Daerden, et que les panneaux seront installés dans ce cadre-là.

D'ailleurs, je peux également vous annoncer que l'annonce de projet n'a suscité aucune réclamation et que la CCATM a émis un avis favorable. La demande de permis d'urbanisme est en cours et nous devrions recevoir celui-ci courant janvier.

Enfin, la Place de Wisbecq sera également rénovée à court terme.

Oui, la CLDR tenait à valoriser le cœur et ce sera chose faite avec le nouveau projet pour la Place. D'ailleurs, dans ce cadre, les membres de la CLDR on fait une visite de terrain avec l'auteur de projet le jeudi 5 octobre.

L'avant-projet est quasi terminé et permettra à la Commune de bénéficier de subsides importants dans les plans PIC et PIMACI. Outre l'égouttage et la réfection, le projet prévoit notamment de mettre en souterrain le réseau basse tension, de placer un nouveau réseau d'éclairage public, une armoire maraichère et de deux bornes électriques de 2X20 A.

Appel à projet provincial : commerces

La Province de Brabant wallon propose 2 appels à projets axés sur le commerce local auxquels la commune a décidé d'adhérer :

1. Stimulation du commerce local et des circuits courts ;

2. Soutien à la digitalisation des points de vente.

Ces appels se matérialisent par l'octroi d'une subvention provinciale ayant pour finalité l'octroi d'une prime d'investissement par la commune à un porteur de projet :

Action 1 : « Stimulation du commerce local et des circuits courts »

L'action 1, « stimulation du commerce local et des circuits courts » vise à soutenir la création ou la relocalisation d'une activité commerciale dans un périmètre de redéploiement commercial défini par la Commune (tout le territoire de Rebecq).

Cette activité commerciale devra permettre d'améliorer la spécialisation, la complémentarité et la mixité de l'offre commerciale/artisanale (circuits courts) de Rebecq.

Le Brabant wallon peut intervenir à hauteur de maximum 60% de l'investissement avec un plafond de 6.000 € par projet.

Les investissements éligibles sont :

- les travaux de rénovation et d'aménagement de l'intérieur du commerce, de la vitrine et de sa façade ;
- les investissements mobiliers directement imputables à l'exercice de l'activité (comptoir, étagères, présentoirs, caisses, ...);
- les enseignes ou autres signalétiques liées au commerce.

Les investissements exclus sont :

- le savoir-faire, la marque, les stocks, la clientèle, ...;
- les frais relatifs à la logistique ;
- les frais liés à la location.

Des projets coopératifs peuvent également être éligibles.

!! Les activités commerciales déjà en activité dans le périmètre de redéploiement commercial à la date d'introduction de la demande ne sont pas éligibles.

L'activité commerciale :

- devra répondre aux besoins du périmètre de redéploiement commercial ;
- doit s'installer dans une cellule commerciale vide ;
- devra être accessible selon des horaires usuels, à l'exception du ou des jours de repos hebdomadaires ;
- devra être maintenue pendant 2 ans minimum après l'ouverture du commerce. En cas de fermeture du commerce avant ce terme, le porteur de projets devra rembourser le montant de la subvention ;
- doit être en règle avec les dispositions légales qui régissent l'exercice de l'activité ainsi qu'avec les législations et réglementations fiscales, sociales et environnementales ;
- doit se conformer aux règles de prescriptions urbanistiques.

Action 2 « digitalisation des points de vente »

L'action 2, « digitalisation des points de vente », physiques, ou virtuels pour la commercialisation des produits locaux, vise à soutenir l'utilisation des technologies digitales et numériques sur un point de vente physique (par exception, le point de vente de produits locaux peut être virtuel).

Le Brabant wallon peut intervenir à hauteur de maximum 60% de l'investissement avec un plafond de 6.000 €.

Les investissements pris en charge devront, par le développement de technologies digitales et numériques, répondre à un ou plusieurs objectifs suivants :

- Faciliter la commande et le retrait des produits par les clients en magasin durant et en dehors des heures d'ouverture ou en un lieu déterminé avec horaire fixé pour le retrait des produits locaux vendus à partir d'un point de vente virtuel ;

- Développer une communauté autour du point de vente ;
- Installer des technologies digitales et numériques dans le point de vente afin d'améliorer l'expérience du client sur le point de vente ;
- Offrir aux clients une offre commerciale supplémentaire à celle présente sur le point de vente ;
- Améliorer la gestion des stocks et du point de vente ;
- Développer un site internet/e-commerce ;
- Acquérir un logiciel d'aide à la gestion et/ou l'exploitation ;
- Attirer de nouveaux clients et/ou fidéliser ses anciens.

Des projets coopératifs peuvent également être éligibles.

Comment participer ?

Les porteurs de projet peuvent introduire leur demande à la Province via les formulaires ad hoc. Une copie de cette demande sera alors transmise à l'Administration communale de Rebecq pour avis. Un avis positif envoyé de Rebecq à la Province revient à une demande de subvention.

Un jury de sélection provincial a lieu 2x par an minimum afin de remettre son avis motivé par rapport aux projets qui lui sont soumis. Le porteur de projet y sera invité à venir présenter son projet. En cas d'avis favorable, la demande de subvention sera soumise au Collège Provincial.

Les demandes sont analysées par ordre d'arrivée et les subventions sont octroyées aux communes au fur et à mesure, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les subventions ne seront liquidées que sur présentation de pièces justificatives et déclaration de créance.

Le règlement provincial et les formulaires concernant ces appels à projets sont disponibles sur le site de la Province du Brabant wallon : <https://www.brabantwallon.be/bw/entreprendre-travailler/entrepreneuriat/commerce-et-artisanat/>.

Nos deux règlements complets relatifs à cet appel à projet sont également disponibles sur le site internet de la commune (www.rebecq.be).

Nouvelle Bibliothèque communale dans la chapelle

Où en est-on ? Le projet avance à grands pas. Deux marchés publics sont actuellement en cours.

Le premier concerne la restauration de vitraux pour une estimation de 119.947,30 € TVAC. La désignation de l'entrepreneur pour la restauration des vitraux est prévue fin novembre. Le démontage des vitraux aura lieu entre janvier et février 2024, puis les vitraux seront restaurés en atelier de février 2024 à août 2025. Ils seront ensuite remontés dans le bâtiment en septembre 2025.

Le second marché porte sur les travaux de restauration et réaffectation de l'ancienne Chapelle des Augustines (bâtiment classé) en Bibliothèque publique.

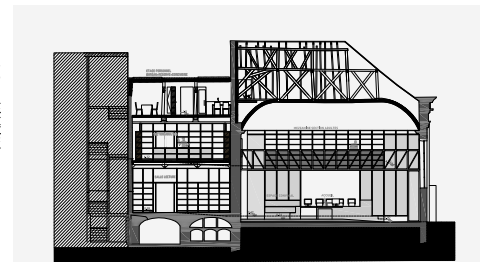
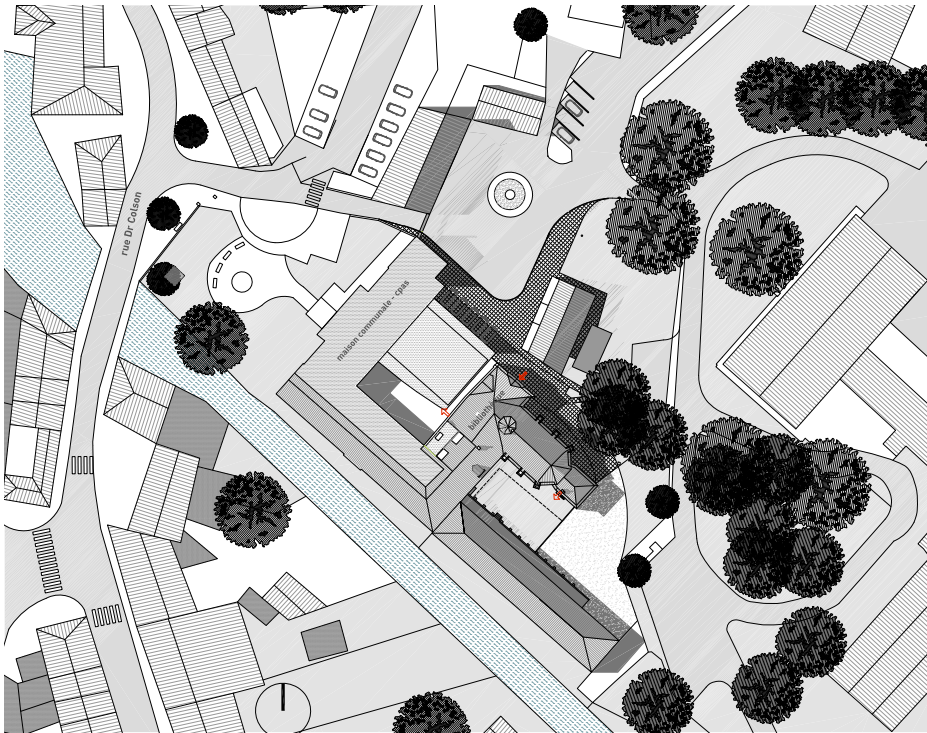
Ce marché est divisé en trois lots:

- Lot 1 : Gros-œuvre - égouttage - ferronnerie - chauffage - sanitaires - électricité - menuiseries extérieures et intérieures - parachèvements, estimé à 2.422.698,65 €, TVAC

- Lot 2 : Charpente - couverture - bardage, estimé à 450.453,10 € TVAC
- Lot 3 : Restauration des décors intérieurs, estimé à 191.996,75 € TVAC

L'entrepreneur sera désigné avant la fin l'année 2023 et les travaux démarreront en mars 2024 pour s'achever en septembre 2025.

Un troisième marché concernant la création d'une oeuvre d'art sera également lancé prochainement. Il s'agit d'une imposition de la Communauté française pour bénéficier du subsidé. Cette oeuvre aurait également une finalité "signalétique" indiquant la nouvelle fonction de la chapelle des Augustines en bibliothèque. L'acquisition de cette oeuvre d'art devra faire l'objet d'un marché public et être suivie par une Commission constituée d'un jury.



Dernière minute

Fêtes de fin d'année – Fermeture des services.

Services communaux : Nous vous informons que le Centre administratif (Commune et CPAS) sera fermé du samedi 23 décembre au mardi 26 décembre inclus et du samedi 30 décembre au mardi 2 janvier inclus. Infos : 067/287.811.

Bibliothèque communale : Nous vous informons que la bibliothèque communale sera fermée du 25 décembre au 2 janvier inclus. Infos : 067/63.62.25 - bibliotheque@rebecq.be - www.rebecq-bibliotheque.be

ALE Rebecq : Nous vous informons que le bureau de l'ALE sera fermé du 29 décembre au 8 janvier inclus.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà d'excellentes fêtes de fin d'année.

Reprise des goûters des pensionnés !

L'Administration Communale organisera les traditionnels « **Goûters des pensionnés** », les 15 et 16 janvier 2024. Un ramassage en autocar sera mis en place dans toute la commune. Vous recevrez toutes les informations via un courrier toutes-boîtes.



Ramassage des sapins

La commune procédera comme chaque année au ramassage des sapins après les fêtes de fin d'année. Merci de sortir vos sapins dégarnis, sans croisillons, ni terre, le dimanche 7 janvier au soir. Le ramassage sera effectué à partir du lundi 8 janvier, avec un seul passage par rue.

L'hiver arrive...

Nous vous rappelons que chaque particulier est tenu de **dégager son trottoir**, notamment en hiver lorsque le gel ou la neige le rendent dangereux. Ayons une pensée pour nos facteurs !

Attention aux arnaques !

Alors que le **SPF Finances** commence à envoyer les avertissements-extraits de rôle (notes de calcul), les cybercriminels profitent de l'occasion pour envoyer des e-mails de phishing à grande échelle. Ils cherchent à obtenir vos informations personnelles en prétendant un remboursement en votre faveur ou à vous faire peur pour vous inciter à leur verser de l'argent.

Ne cliquez jamais sur des liens reçus par e-mail. Si vous avez un doute, rendez-vous sur le site source (**MyMinfin.be**).

Ne communiquez jamais vos informations personnelles par e-mail. Le SPF Finances ne vous demande jamais d'informations personnelles par e-mail.

Vous n'avez pas encore reçu votre avertissement-extrait de rôle ? Vous le recevrez dans les prochains mois et au plus tard en juin 2024.

Les visites touristiques de notre village ont la cote !

En 2023, nous avons accueilli **1.100 visiteurs, répartis sur 60 visites guidées**. La visite de la carrière reste l'attraction la plus demandée et le nouveau circuit « Rebecq vu du rail » a bien démarré ! On note aussi une forte fréquentation de la balade Totemus depuis son lancement en août, avec déjà plus de 860 participants recensés fin septembre.



Nous ne manquerons de continuer à développer un tourisme de proximité, destiné en priorité à faire mieux connaître aux Rebecquois notre belle Commune et

ses richesses méconnues, tant en termes de paysages que de patrimoine. **Infos** : 067/28.78.11

Action radon

Le radon est un gaz radioactif naturellement présent dans les sols et les roches. Ce gaz, inodore, incolore et insipide, peut s'infiltrer dans n'importe quel bâtiment par les fissures, passages de tuyaux sanitaires et de chauffage par exemple. Lorsqu'il est inhalé, il atteint les poumons et irradie les tissus. Après le tabac, le radon est la 2^e cause de cancer du poumon dans notre pays.

Le seul moyen fiable pour savoir si l'on est exposé au radon est de commander un détecteur via le site **www.actionradon.be** entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2023.

Une fois reçu, le détecteur est à placer au rez-de-chaussée, dans la pièce la plus fréquentée de la maison, pendant trois mois. Après cette période, le détecteur doit être renvoyé pour analyse. Le prix total est de 15 € et inclut l'achat du détecteur, l'analyse par le laboratoire et l'aide éventuelle à la remédiation (conseils).

Journée internationale de la Paix

Chaque année, la Journée internationale de la paix est célébrée dans le monde entier le 21 septembre. En soutien à cette action, la commune de Rebecq a hissé le drapeau devant le centre administratif.

Plus d'informations sur **info@journeedelapaix.be**



État civil



Ils sont arrivés



En août (suite),

Tiana VAN STAEN HARMANT, née le 22 août, chez Aurélie Harmant et Guillaume Van Staen



Noéline HOC, née le 27 août, chez Laetitia Mertens et Michaël Hoc

Matt MICHEL, né le 28 août, chez Anima Lanois et Hadrien Michel

Maxine DONCK, née le 30 août, chez Valérie Corthals et Louis Donck

En septembre,

Céleste ANZALONE, née le 12 septembre, chez Vanille Vancutsem et Jonathan Anzalone

Anaïs NEHELPUT MPAWENAYO, née le 13 septembre, chez Gaëlle Mpawenayo et Arno Nehelput



Joana BESSA FONSECA DA COSTA, née le 14 septembre, chez Filomena Bessa Fonseca et Bruno Seixas da Costa

Jeanne SWIMBERGHE, née le 24 septembre, chez Teresa Steux et Philippe Swimberghe

Ils nous ont quittés



En juillet,

Yves Marchand, Irena Pletinckx, Fiorina Bruno, Monique Legasse, Blanche Peremans, Roland Weyemberg, Arthur Gorller, Jacqueline Jadin

Cellianna FEITO SACCHETTO, née le 26 septembre, chez Kelly Sacchetto et Michaël Feito Ranal

En octobre,

Assefa YANSA KIONMEGNI, né le 1er octobre, chez Stéphanie Gioffredi et Lionel-Sabin Yansa Kionmegni

Manon VIGNOBLE, née le 4 octobre, chez Angélique Jonas et Jérôme Vignoble

Antoine MATONDO NGIMA BUCK, né le 8 octobre, chez An-Sophie Buck et Jean Matondo Ngima

Kaan DEGIRMENCI, né le 8 octobre, chez Funda Gündogdu et Murat Degirmenci

Léo LECLERCO, né le 9 octobre, chez Julia Delehayé et Mathias Leclercq

Yanis VANMEULEN, né le 11 octobre, chez Sarah Lorenzetti et Samuel Vanmeulen

Haïvy MEES LEBACQ, née le 12 octobre, chez Hendy Lebacq et Alexandre Mees

Camille HENNAUT, née le 16 octobre, chez Sabrina Fontaine et Frédéric Hennaut

En août,

Suzanne Faber, Claude Visette, Willy Ankaert, Michel Croiseau, Micheline Trimont, Donald Sibley

En septembre,

Pierre Pringels, Alain Boïarski, Jennifer Milo, Alexandre Pousseur, Cyril Chable

**Nouveau
professionnel
de santé**

OSTEOPATHE

Sven Lochten Ostéopathe D.O.
Chaussée de Mons, 52
1430 Rebecq
sven@osteolochten.be
www.osteolochten.be

Ils se sont mariés



En avril (erratum)

Le 29, Mélissa Laurijssen et Michele Morano

En juillet,

Le 1er, France Vadillo Gutierrez et Stephano Pettino

Le 1er, Laurie Mak Fan et Samir Haroual

Le 1er, Vanessa Paumelle et Amaury Eembeek

Le 8, Santina Orlando et Giuseppe Rindone

Le 15, Emilie Dupont et Sébastien Cléricy

Le 22, Zoé Meert et Sara Resende De Sousa Oliveira

Le 29, Laetitia Stefanovic et Didier Defontaine

En août,

Le 5, Alessia Cocco et Pieter De Vroe
Le 5, Mélissa Lamarque et Michaël Meys

Le 5, Madisson Vandenaabeele et Benjamin Mahy

Le 14, Stéphanie Claeys et Nicolas Boon

Le 19, Aurélie De Godt et Erwin Decadt

Le 19, Pauline Bascourt et Niels Petö

Le 19, Jeanne Ferraro et Quentin Degeye

En septembre,

Le 9, Vanessa Tomasi et Luigi Castronovo

Le 9, Kelly Vandeville et Frédéric Clauwaert

Le 9, Sylvie Buyl et Gregory Neys

Le 16, Dominique Leduc et Dominique Walle

Le 16, Sandrine Seghers et Sébastien Pirot

Le 16, Adèle Boegaerts et Brendon Amaral Dos Santos

Le 23, Sophie Barbi et Audrey De Zwaef

Le 30, Samantha Ferraro et Laurane Jacquemin

Collecte des déchets

Changements importants dans la collecte des ordures ménagères et des déchets organiques.

Des changements importants entreront en vigueur à partir du **1er février 2024** en ce qui concerne la collecte des ordures ménagères et des déchets organiques à Rebecq.

Collecte des ordures ménagères

À partir de cette date, la fréquence de collecte des ordures ménagères (sac blanc) passera de chaque semaine le mardi à une fois toutes les deux semaines, le mercredi. Cela signifie que vous devrez dorénavant vous préparer pour la collecte des ordures ménagères tous les mercredis des semaines impaires, à compter du mois de février. Nous vous demandons de noter ce changement dans votre calendrier pour éviter toute confusion. Vous recevrez par ailleurs prochainement le calendrier des collectes de déchets 2024.

Ce changement vise à optimiser la gestion des déchets tout en préservant notre environnement. En réduisant la fréquence de collecte, nous contribuons à réduire notre empreinte environnementale et à encourager le tri sélectif.

Collecte des déchets organiques

La collecte des déchets organiques (sac vert) reste inchangée en termes de fréquence (une fois par semaine), mais le jour de collecte sera modifié. **À partir du 1er février 2024**, la collecte des déchets organiques aura lieu le mercredi, au lieu du mardi.

Nous vous encourageons à continuer de participer activement au compostage de vos déchets organiques soit via la collecte en sacs soit via le compostage à domicile. Cette initiative est cruciale pour la réduction des déchets et une valorisation de ceux-ci plus respectueuse de l'environnement.

Le Parc à conteneurs va s'agrandir !

Vous y avez tous sans doute fait une halte ou vous en êtes des habitués. Notre PAC (Parc A Conteneurs) situé Route Industrielle est indéniablement très utilisé et bien pratique pour trier et évacuer nos déchets.

Pour répondre encore mieux à la demande, l'InBW (Intercommunale du Brabant wallon en charge de la gestion des déchets a décidé d'agrandir et de réaménager le PAC de Rebecq. Un permis a été déposé auprès de la Région wal-

lonne en ce sens.

Le PAC devrait donc être rénové et agrandi en 2024. L'inconvénient est que ces travaux de réaménagement entraîneront la fermeture du PAC pendant une durée de 3 mois. Pendant cette période, les PAC des Communes voisines seront accessibles gratuitement à tous les Rebecquois.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de cette fermeture et du lancement des travaux, lorsque nous en connaissons les dates.

Partagez votre passion !

Et si vous deveniez guide pour l'Administration communale à vos heures perdues ?

- Vous êtes passionné par **notre belle commune** et vous souhaitez transmettre votre passion et vos connaissances ?

- Vous souhaitez consacrer un peu de votre temps à **faire découvrir les beautés de l'entité** (maison de la Bière, musée du Porphyre, faune et flore de la Carrière

de Quenast, balade nature, architecture locale, bâtiments historiques, faits de guerre, histoire des anciens hospices ...) ?

- **Vous parlez le néerlandais ?**

Alors, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre candidature.

Pour qui ? Toute personne qui peut exercer une activité de volontaire (convention de volontariat). Les prestations effectuées sont défrayées (15€/heure).

Comment ? Un diplôme en la matière n'est pas spécifiquement requis car nous organisons nos propres formations avec nos guides référents (accompagnement tout au long de votre apprentissage).

Informations complémentaires par téléphone au : 067/287 818.

L'ARCAL

L'ARCAL (L'Association Rebecquoise des Commerçants, Artisans et professions Libérales) a entre autres pour but de rassembler tous les acteurs économiques de nos 4 entités et de les faire connaître à tous les Rebecquois.

Comme vous l'avez peut-être observé, et certains.es s'en alarment, des commerces ferment et le nombre de vitrines vides augmente. La situation économique est difficile pour beaucoup d'entre vous, mais aussi pour beaucoup d'entre nous, commerçants et indépendants. Nous devons réagir pour ne pas devenir un village « dor-toir » et c'est dès aujourd'hui que nous construisons notre village de demain !

Près de 300 commerçants et indépendants exercent leur savoir-faire au sein de notre commune, mais ils doivent parfois travailler depuis leur habitation privée pour réduire leurs frais de fonctionnement. La difficulté est de les connaître, de se faire connaître.

L'ARCAL poursuivra sur sa lancée en 2024, fidèle à son objectif d'être une vitrine pour ses membres.

Grâce à son site où vous pouvez trouver les métiers de ses membres, grâce aussi à la nouvelle édition de l'annuaire des commerçants, artisans et professions libérales qui sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres de l'entité, et surtout, comme point d'orgue, en organisant sa 6ème FOIRE COMMERCIALE, qui aura lieu le dimanche 7 avril, l'occasion pour tous les Rebecquois de rencontrer les professionnels de proximité. Un moment festif, où l'humain est remis au centre de l'économie de notre entité.

Vous avez envie de rejoindre l'ARCAL ou d'obtenir plus de renseignements ? N'hésitez pas à contacter l'ARCAL : info@larcal.be **067/79.07.97**. L'inscription pour être membre pour l'année 2024 commence dès le 1er décembre 2023.



à rendre des comptes, le pays accueille la nouvelle avec allégresse; le Manneken Pis se pare d'une couronne d'épines, les chauffards changent de ton, les quartiers fleurissent. C'est l'effervescence au sein des différents gouvernements réunis à Val Duchesse. Car la venue du Christ n'est pas sans créer des problèmes linguistiques : qui accueillera le Sauveur ? Et dans quelle langue ?

Georges Lini, séduit par le regard corrosif de **Dimitri Verhulst**, s'empare de cette farce sans concession et nous envoie son messager colporter la bonne nouvelle : Le Christ est revenu ! En quelques « stations », le spectacle explore ce que cette annonce porte en elle d'espérances et de questionnements et dessine avec insolence et tendresse, le portrait de notre Belgique et de notre société.

Mais faut-il donc l'arrivée d'un Dieu pour rendre le monde meilleur ?

EXPO

Tailleurs de pierres



- Du 3 au 18 février
- Vernissage : **Vendredi 2 février - 19h30**
- Ouvert **samedi et dimanche de 14h à 18h**, en semaine sur rdv
- Moulin d'Arenberg
- Gratuit

Deux expositions pour découvrir les conditions de travail des tailleurs de pierres.

Palestinian Workers

Une exposition de photographies de **Véronique Vercheval** sur les réalités vécues par les travailleurs des carrières de pierre en Palestine.

Un projet de Solsoc - La Centrale Générale FGTB - Palestinian General Federation of Trade Unions (PGFTU) - La Coopération belge au développement

Les Cayoteux de Quenast

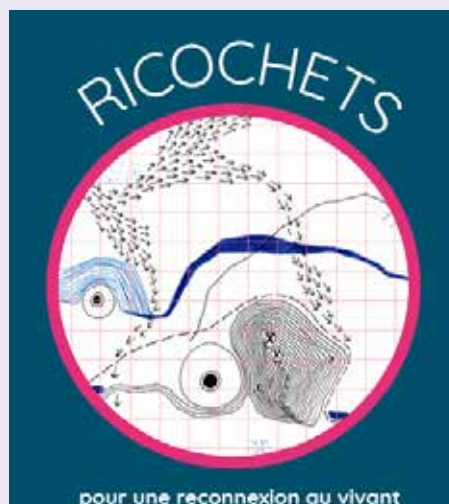
A travers photos et documents, le service Tourisme de la commune présentera l'histoire des carriers de la Carrière de Quenast au fil des ans.

Soirée Forum

- **Mercredi 7 février - 20h**
- Moulin d'Arenberg

Une rencontre avec **Véronique Vercheval**, photographe de l'expo Palestinian Workers, et **Gilbert Hautenaue**, historien local, pour échanger sur les conditions de travail des travailleurs.

Ricochets



Pour une reconnexion au vivant

L'eau, à la surface et en sous-sol, élément fédérateur et qui nous relie... Sensiblement et physiquement.

L'eau n'a pas de frontière, elle fait son chemin en creusant des sillons dans la roche. Elle raconte le temps avec l'érosion, par couches successives.

L'eau peut être abordée sous plusieurs thématiques : le cycle, ses différents états, son reflet, ses ondes...

Une exposition collective du **6 au 21 avril**

Vous êtes artiste rebecquois ? Vous avez envie de vous exprimer sur la thématique de l'eau ? Envoyez-nous votre candidature via le formulaire sur notre site internet !

CINE CLUB

- **Un mardi par mois - 14h30**
- Salle communale de Quenast
- 5€ - Art.27

En collaboration avec le **Conseil consultatif communal des aînés**

Adieu Paris



19 décembre

Un vieux bistro parisien au charme éternel. Huit messieurs à table, huit grandes figures. Ils étaient les « rois de Paris »... Des trésors nationaux, des chefs-d'œuvre en péril. Un rituel bien rodé... Un sens de l'humour et de l'autodérision intacts. De la tendresse et de la cruauté. Huit vieux amis qui se détestent et qui s'aiment. Et soudain un intrus...

Avec : Benoît Poelvoorde, François Damiens, Pierre Arditi, Isabelle Nanty, Gérard Depardieu, Léa Drucker, Bernard Le Coq, Bernard Murat, Daniel Prévost, Jean-François Stévenin

Jailhouse rock



23 janvier

Condamné au bagne pour homicide involontaire, Vince Everett se lie en prison avec Hank Houghton, un ancien chanteur de country déchu, qui lui enseigne la guitare. Sorti de prison, il est remarqué par Peggy, qui décide d'en faire une vedette. Vince entame sa route vers la gloire en écrasant ses anciens amis.

Avec **Elvis Presley**

THE DANSANT



- Un jeudi par mois - 13h30
- Salle communale de Quenast
- 5€, tarte et café compris

Venez passer une après-midi conviviale et musicale !

En collaboration avec le **Conseil consultatif communal des aînés.**

14 décembre - Franco Mallone



18 janvier - Blue Star



JEUNE PUBLIC

Les affreux



- Mercredi 6 décembre - 14h30
- Salle communale de Quenast
- 5€ - Art.27
- Dès 3 ans
- Par le **Théâtre des 4 mains**

Les Affreux sont voisins, ils ont tout pour être heureux, un bel appartement, un joli jardin aux roses délicates, des oiseaux siffleurs de bonheur et pourtant ... et pourtant rien ne va ! Les Affreux se détestent, s'insupportent et ne vivent que pour empoisonner la vie de l'autre alors qu'ils ne se sont jamais parlé !

« Les Affreux » est un spectacle burlesque sans paroles raconté en musique, entre l'univers des cartoons et celui des clowns déjantés. On s'y amuse de nos plus vilains défauts, on se moque joyeusement de l'absurdité de la violence et de la méchanceté, et on y rêve de nature et de tendresse.

Dans cette joyeuse et terrible farce, les petits comme les grands rient librement des comportements et des sentiments détestables qui peuvent surgir en nous.

Rencontre avec **Saint-Nicolas** à la fin du spectacle !

CINE JUNIOR

- Un mercredi par mois - 14h30
- Salle communale de Quenast
- 2€ - Art.27

Mystère



13 décembre

Stéphane décide d'emménager dans les belles montagnes du Cantal afin de renouer avec sa fille de 8 ans, Victoria, mutique depuis la disparition de sa maman. Lors d'une promenade en forêt, un berger confie à Victoria un chiot nommé « Mystère » qui va petit-à-petit lui redonner goût à la vie. Mais très vite, Stéphane découvre que l'animal est en réalité un loup... Malgré les mises en garde et le danger de cette situation, il ne peut se résoudre à séparer sa fille de cette boule de poils d'apparence inoffensive.

Dès 6 ans

Ainbo, princesse d'Amazonie



17 janvier

Née au cœur de la forêt amazonienne, Ainbo n'a que 13 ans mais rêverait d'être la meilleure chasseuse de tout Candamo. Aussi se lance-t-elle au mépris de tous les dangers dans la lutte contre la déforestation, ce terrible fléau qui menace sa terre natale. Heureusement, elle sait que pour vaincre ses ennemis, coupeurs d'arbres et chercheurs d'or, elle pourra compter sur ses guides spirituels magiques : Vaca, un tapir aussi costaud que maladroit et Dillo, un tatou espigle.

Dès 6 ans

Agenda

Novembre

V 24/11 15h30-20h

DON DE SANG
À l'Ancienne Gare

V 24/11 20h **S 25/11** 20h

D 26/11 11-15h

SPECTACLE THÉÂTRE - DANS NOTRE PETIT BISTRO PAR ART'SENN'IC

À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 10€

Infos : CCR 067/63.70.67

S 25/11 18h

GRANFET POU YO - REPAS CRÉOLE AU PROFIT DES ENFANTS D'HAÏTI

À la Salle Communale de Wisbecq

Infos : P. Michel 0477/66.91.88

D 26/11 10h-13h

DISTRIBUTION D'ARBRES
À l'Espace du Petit Moulin
Infos : Service Environnement
067/28.78.42

J 30/11 14h-17h

ATELIER JEUX
Organisé par le CCCA
À l'Ancienne Gare

Décembre

V 01/12 20h

CONFÉRENCE DE L'UNION DES APICULTEURS DE REBECQ-ENGHIEU
À l'Ancienne Gare

S 02/12

SOUPER VIVA FOR LIFE
par The Michs and friends
À la Salle Communale de Quenast

D 03/12 14h-17h

REPAIR CAFÉ
Organisé par l'asbl Repair Café Rebecq et l'asbl La Fille de son Père
À La Fille de son Père

L 04/12 18h-20h

REUNION DU CERCLE PHILATELIQUE REBECQUOIS
À l'Ancienne Gare

Me 06/12 14h30-15h30

SPECTACLE - LES AFFREUX - PAR LE THÉÂTRE DES 4 MAINS
À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 5€

Infos : CCR 067/63.70.67

D 10/12 10h-12h

CONFÉRENCE DU CERCLE HORTICOLE DE REBECQ
À l'Ancienne Gare

Me 13/12 14h30-15h30

CINÉ JUNIOR - Mystère
À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 2€

Infos : CCR 067/63.70.67

J 14/12 13h30-16h30

THÉ DANSANT
À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 5€ (café et tarte compris)

Infos : CCR 067/63.70.67

J 14/12 14h-17h

ATELIER JEUX
Organisé par le CCCA
À l'Ancienne Gare

V15 / S16 / D17

MARCHE DE NOEL

MA 19/12 14h30-16h

CINÉ-CLUB - ADIEU PARIS
À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 5€

Infos : CCR 067/63.70.67

J 28/12 14h-17h

ATELIER JEUX
Organisé par le CCCA
À l'Ancienne Gare

Janvier

L 08/01 18h-20h

REUNION DU CERCLE PHILATELIQUE REBECQUOIS
À l'Ancienne Gare

Me 10/01 14h

RENCONTRE DES JEUNES AÎNES
À l'Ancienne Gare

J 11/01 14h-17h

ATELIER JEUX
Organisé par le CCCA
À l'Ancienne Gare

V 12/01 19h

DRINK NOUVEL AN ECA
À l'Espace du Petit Moulin

S 13/01 10h-13h

UNION DES APICULTEURS DE REBECQ-ENGHIEU (COURS D'APICULTURE)
À l'Ancienne Gare

D 14/01 10h-12h

CONFÉRENCE DU CERCLE HORTICOLE DE REBECQ
À l'Ancienne Gare

Ma 16/01 14h30-16h

CINÉ-CLUB - JAILHOUSE ROCK

À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 5€

Infos : CCR 067/63.70.67

Me 17/01 14h30-15h30

CINÉ JUNIOR - AINBO, PRINCESSE D'AMAZONIE

À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 2€

Infos : CCR 067/63.70.67

J 18/01 13h30-16h30

THÉ DANSANT
À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 5€ (café et tarte compris)

Infos : CCR 067/63.70.67

V 19/01

DRINK DE NOUVEL AN DE L'UNION CITOYENNE

À la Salle Communale de Quenast

J 25/01 14h-17h

ATELIER JEUX
Organisé par le CCCA
À l'Ancienne Gare

V 26/01 20h **S 27/01** 20h

D 28/01 15h

SPECTACLE - BON WEEK-END ET À LUNDI PAR SCÈNE SUR SENNE

À la Salle Communale de Quenast

Tarif : 10€

Infos : CCR 067/63.70.67

S 27/01 10h-13h

UNION DES APICULTEURS DE REBECQ-ENGHIEU (COURS D'APICULTURE)
À l'Ancienne Gare

Le Centre Pluridisciplinaire du Stoquois propose de nombreux ateliers et conférences, vous trouverez plus d'informations sur leur site : <https://centrestoquois.be/>

